



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Nouveautés 23/24

RG FFF
Article 160

Communiqués LPIFF

PRELEVEMENT
Arbitres/clubs

Planning
Détections/Sélections

Procès-verbaux

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes

Commission Football à
Effectif réduit

Commission
Statuts & Règlements

Commission Futsal

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

Tous en Bleu

Formation CFI
en 4 étapes

A Consulter sur Footclub

Commission de
Discipline
+ Sanctions

Commission
Départementale
d'Appel



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

RAPPEL / INFOS CLUBS

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette** et qui veulent installer la FMI, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien : https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

La consultation dans Footclubs des matchs, calendriers et classements évolue.

En effet, la F.F.F. a développé un **nouveau module de gestion des compétitions** qui a fait l'objet d'une expérimentation sur plusieurs Ligues et Districts pilotes qui aura duré 3 saisons.

Ainsi, la **saison 2023/2024** marque la généralisation de ce nouveau module à l'ensemble des Ligues et Districts en France, ce qui a pour conséquence une évolution visuelle de l'environnement « compétitions » dans Footclubs.

Pour appréhender au mieux cette nouveauté, nous vous invitons à consulter la base documentaire qui est à disposition des clubs :

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs : Le tuto OU

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-compete-1179>

La Commission de Discipline rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation.....)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Edition N° 650 du Jeudi 30 Novembre 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf>

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :
 - 1 équipe U 18,
 - 1 équipe U 16
 - 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)
(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
- Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.**

D3

- SENIORS - 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
 - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Tirage 1^{er} Tour Fédéral « COUPE GAMBARDELLA »

Equipes	Résultat
<u>10/12/2023</u>	<u>Us Ivry Football 21 - Schiltigheim S.C. 38</u>

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

TOURNOIS CLUBS

Le FC JARD S/MER organise le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024,

La 3ème édition de la Yellow'Cup ! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

Le FCG - Football Club de Grimaud (dpt 83) organise ses tournois U7, U8, U9 U11, U13 qui auront lieu, le Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2024, au complexe des Blaquières à Grimaud

Contact : Mathieu KEIFLIN-CHAPOT - 06 09 78 28 19 - mathieu.chapot@live.fr

Ewan LUNION - 06 68 17 04 37



NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »

faite par mail ou téléphone ne sera plus

pris en considération par le « **service des compétitions** » après le **VENDREDI 12H00**.

**Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements
soient faites en amont.**

Vous remerciant de votre collaboration.

RAPPEL RSG

Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser **(en raison de son impraticabilité)** à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h**, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après-midi et du Dimanche après-midi, **aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire**. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation.....)

-De faire double pour les changements via Footclubs et boîte mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boîte = cfaer94@gmail.com



NOUVEAU

ARBITRES / CLUBS

UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- LES COUPES DU VAL DE MARNE
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant (*par mail ou courrier*).

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE **ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES**

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- ☐ Faciliter le travail de tout le monde
- ☐ Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »



Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB



Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match



L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »



Nous allons prélever le club de la somme due



Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
23/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
24/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
26/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
27/10/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
15/11/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
13/12/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
19/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
21/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
25/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
31/10/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
02/11/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
22/11/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
29/11/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
08/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
20/12/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
17/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
07/02/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
14/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
16/02/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
28/02/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
13/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
27/03/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
24/04/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
27/09/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
04/10/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/10/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
18/10/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
30/10/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY



Communiqués

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 28 novembre 2023

Présents : Mmes POLICON, PRZEDBORSKI , M DIAZ, ARNAUD, BRUNET.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY

Fermeture des installations (merci au club d'anticiper l'organisation des matchs)

Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus

Lundi 1^{er} avril 2024

Mercredi 1 et 8 mai 2024

Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U18 D2.B - Terrain suspendu - 3 matchs fermes à compter du 18/12/23

14/01/2024 AVS ORLY / CA VITRY 94.2

04/02/2024 AVS ORLY / ST MAUR LUSITANOS

17/03/2024 AVS ORLY / ST MANDE FC

Le terrain de repli doit être un terrain situé à 20 kms de la ville d'Orly

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Rectificatif

25935087 – VILLEJUIF US 2 / CHARENTON CAP 2 Seniors D1.A du 19/11/2023

Courriel de Villejuif du 17/11/23 (stade fermé)

Match remis au 28/01/2024.

26059964 – CLUB OLYMP. CACHAN 2 / CHARENTON CAP 3 Seniors D3.B du 19/11/2023

Courriel de Cachan du 23/11/23 (2 matchs même terrain et même heure) – Accord des 2 clubs (viafootclub).

Match remis au 21/01/2024.

27131353 – FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / AS ZENAGA 2 Seniors D4.B du 26/11/2023

Courriel tardif de Vitry du 17/11/23 (terrain impraticable-arrêté municipal). Lecture de la feuille de match.

Match remis au 21/01/2024.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

-  1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
-  1/8EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront nommés sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VILLECRESNES US et VITRY CA 2.

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER :

- 1 /16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHARENTON CAP 2 et CHENNEVIERES SFC.

CHAMPIONNAT CDM

26620783 – VINCENNOIS PORTUGAIS 35 / VILLIERS S/MARNE ES 35 CDM D1 du 19/11/2023

Lecture de la feuille de match du 19/11 (match non joué terrain impraticable)

Match remis au 28/01/2024.

CHAMPIONNAT ANCIENS

26073565 – ASOMBA 41 / LA CRISTOLIENNE LA 41 Anciens D3.B du 10/12/2023

Courriel de Asomba du 24/11/23 (2 matchs même jour)

Match remis au 21/01/2024. Prévenir vos adversaires.

26073569 – MANDRES PERIGNY 42 / VILLENEUVE ST. GEORGES POR. 41 Anciens D3.B du 26/11/2023

Courriel de Mandres du 24/11/23 (terrain fermé) – arrêté municipal

Match remis au 28/01/2024.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

27624586 – NEW TEAM VINC. AU C 41 / PERREUX ASF 42 coupe VDM du 12/11/2023

Courriel de New Team du 23/11/23 (avancée du match)

Match à fixer.

27612685 – CHARENTON CAP 41 / ARRIGHI AS 41 coupe VDM du 12/11/2023

Reprise du dossier.

Audition de :

-M. GOURDOU, Charenton CAP

-M. COULAT, AS Arrighi

Suite à un bug informatique, la rencontre ne figurait pas sur la FMI

Une rencontre «amicale» a eu lieu et n'a pas été à son terme (l'équipe d'As Arrighi ayant quitté le terrain à la 85^{ème} minute de jeu)

Après délibération, la Commission dit :

-Match à jouer le 07/01/23, avec un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

CRITERIUM + 45 ANS

27107129– IVRY DESPORTIVA VIMA 12 / ORMESSON US 1 + 45 ans poule C du 17/12/2023

Courriel de Ivry du 28/11/23 (terrain indisponible) – Accord des deux clubs (via footclub du 28/11/23)

Accord de la commission pour jouer ce match le 10/12/2023.

27244347 – BOISSY FC 31 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 36 + 45 ans poule B du 19/11/2023

Lecture de la feuille de match du 19/11 (équipe visiteuse absente)

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHAMPIGNY PORTUGAIS 36.

27107127– CHARENTON CAP 31 / IVRY DESPORTIVA VIMA 42 + 45 ans poule C du 03/12/2023

Courriel de Charenton du 27/11/23 (terrain indisponible) – Accord des deux clubs.

Accord de la commission pour jouer ce match le 21/01/2024.

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER :

-  1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CRITERIUM +55 ANS

27132815 – ORLY AC 43 / VILLIERS ES 42 + 55 ans poule C du 26/11/2023

Courriel de Villiers du 23/11/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de VILLIERS S/MARNE ES 42.

27132732 – PARIS 13 ATLETICO 43 / CHAMPIGNY FC 94 42 + 55 ans poule B du 17/12/2023

Courriel de Paris 13 Atletico du 27/11/23 (terrain indisponible) - Accord des deux clubs (via footclub du 28/11/23)

Accord de la commission pour jouer ce match le 10/12/2023.

27132813 – ST MAUR VGA 11 / SUCY FC 12 + 55 ans poule C du 26/11/2023

Courriel de Sucy du 24/11/23 . Accord des deux clubs (via footclub du 28/11/23)

Accord de la commission pour jouer ce match le 25/02/2024.

CHAMPIONNATS FEMININS

27361298 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 / VITRY ES 1 Seniors féminines D1.A du 02/12/2023

Courriel de Champigny du 27/11/23 (changement d'horaire – 1h00)

Accord de la commission pour jouer ce match à 17h. Prévenir vos adversaires.

27361288 – THAONFOOT 1 / SUCY FC 1 Seniors féminines D1.A du 25/11/2023

Courriel de Sucy du 24/11/23 (match non joué)

Demande de report, accord tardif de SUCY FC (le 24 novembre à 18h05), la commission dit match à jouer à une date ultérieure.

27371062 – CHOISY AS / MAISONS ALFORT FC Seniors D1 du 02/12/23

Courrier et accord des deux clubs (via footclub du 28/11/23).

La Commission note que la rencontre se déroulera le 09/12/23.

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

-  1^{er} TOUR 6 JANVIER 2024
-  1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER :

-  1^{er} TOUR 6 JANVIER 2024
-  1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER :

-  1^{ER} TOUR 7 JANVIER 2024
-  1/8 DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U18

26739246 – ST MAUR LUSITANOS 21 / CACHAN CO 21 U18 D1.A du 26/11/2023

Courriel de St Maur du 24/11/23 (stade fermé par Arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

Coupe VDM U18

CALENDRIER :

-  1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT U16

25938048 – CLUB OLYMP. CACHAN 1 / NOGENT S/MARNE FC 1 U16 D2.B du 03/12/2023

Accord des 2 clubs et de la Commission (terrain indisponible – Via Footclub)

Match remis au 28/01/2024.

27174812 – CANNAVEROIS FC 21 / CAUDACIENNE ES 21 U16 D4.B du 19/11/2023

Rectificatif (2 matchs en même temps)

Match remis au 28/01/2024.

25938568 – US IVRY FOOTBALL 23 / CHAMPIGNY FC 94 22 U16 D2.B du 19/11/2023

Lecture de la feuille de match du 19/11 (match non joué terrain indisponible)

Match remis au 10/12/2023.

Coupe VDM U16

CALENDRIER :

-  1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :

-  1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024 - **Pas de matchs le 7/01/2024**
-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U14

26066051 – LIMEIL BREVANNES AJ 21 / ECOLE PLESSEENNE DE 22 U14 groupe 8 du 18/11/2023

Lecture de la feuille de match du 18/11 (match non joué terrain impraticable)

Match remis au 13/01/2024.

26067453 – JOINVILLE RC 24 / VILLECRESNES US 21 U14 groupe 9 du 18/11/2023

Lecture de la feuille de match du 18/11 (équipe visiteuse absente)

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de VILLECRESNES US 21.

26064862 – PERREUX ASF FRAN 21 / NOGENT FC 22 U14 groupe 2 du 18/11/2023

Lecture de la feuille de match du 18/11 (match non joué terrain impraticable)

Match remis au 13/01/2024.

26067750 – LUSITANOS US 21 / ST MAUR VGA 24 U14 groupe 4 du 18/11/2023

Lecture de la feuille de match du 18/11 (équipe visiteuse absente)

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de ST MAUR VGA 24.

26067624 – ECOLE PLESSEENNE DE 21 / BOISSY FC 21 U14 groupe 6 du 18/11/2023

Reprise du dossier.

Audition de :

Mr VAUZELLE Vincent et VAUZELLE Alain de FC BOISSY

Mr FERNANDES BORGES Lionel arbitre Ecole Plesséenne

Mr BERNARDO Miguel éducateur, Ecole Plesséenne

*La commission rappelle les éducateurs et dirigeants aux devoirs de leur charge et valide le résultat de la rencontre : **ECOLE PLESSEENNE DE 21 / BOISSY FC 21 (1 – 1)***

Coupe du Val de Marne U14

CALENDRIER :

-  1/16EME DE FINALE 6 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 25 NOVEMBRE 2023 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Clubs qualifiés en Coupe de Paris Crédit Mutuel.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER :

-  1/16EME DE FINALE 6 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 26 NOVEMBRE 2023 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 27 novembre 2023

Président : M. AMSELLEM Emile

Membres : Mmes. NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel.

Assiste : M. TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. DARDENNES Patrick, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U 6 - U 7

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB du 23/11/2023

Pris note de votre demande, courrier transféré au bureau technique.

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 24/11/2023

Pris note de vos problèmes administratifs.

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 27/11/2023

Pris note.

U 8 - U 9

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 23/11/2023

Pris note de la fermeture des terrains.

Si possible, essayez de jouer ce plateau en accord avec vos adversaires à une autre date.

Courrier de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 26/11/2023

Pris note de votre demande de report, essayez de trouver une date en accord avec vos adversaires pour jouer ces deux plateaux U7 et U9.

Courrier de ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 27/11/2023

Pris note de problème avec GFER94. Nous avons reçu plusieurs comptes rendus d'engagements de joueurs venant de téléphones Android ou IOS/Apple. Pour faire avancer l'application, il faudrait nous dire la nature du problème. Dans l'analyse de la Log de l'application, il n'y a aucune trace de plantage ou d'anomalie. En U13, nous avons bien reçu les engagements de l'équipe ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1 de M. BERNADO Miguel, mais pas celle de l'équipe ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2 par l'application GFER94.

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 27/11/2023

Pris note, plateau non joué suite à l'occupation des terrains. Le plateau est reporté à une date ultérieure à nous communiquer et en accord avec vos adversaires

U10 - U11

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 20/11/2023

VILLEJUIF U.S. / FONTENAY SSBOIS U.S. CRITERIUM Avenir 2 du 25/11/2023

Courrier tardif.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 21/11/2023

CRETEIL LUSITANOS F. US / VILLENEUVE ABLON U.S. CRITERIUM Dép. U11-8 2 Equipes du 25/11/2023 (N°27514442).

Courrier tardif.

U10 - U11 (Suite.../...)

Courrier de KREMLIN BICETRE C.S.A. du 20/11/2023

Pris note, demande transmise au bureau de la technique.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 20/11/2023

VILLEJUIF U.S. / VINCENNOIS C.O. CRITERIUM Dép. U11-2 4 Equipes du 25/11/2023

Courrier tardif.

Courrier de BRY F.C. du 25/11/2023

BRY F.C. / PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. CRITERIUM Dép. U11-6 4 Equipes du 02/12/2023

Pris note de votre demande de report, essayez de trouver une date en accord avec vos adversaires pour jouer cette rencontre de CRITERIUM.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 25/11/2023

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL/CRETEIL LUSITANOS F. US CRITERIUM Dép. U11-3 4 Equipes du 25/11/2023

Courrier tardif.

Courrier de SUCY F.C. du 25/11/2023

SUCY F.C. / VITRY E.S. CRITERIUM Dép. U11-1 4 Equipes du 25/11/2023

Pris note de vos problèmes F.M.I., demande transmise au bureau technique.

Courrier de SUCY F.C. du 25/11/2023

SUCY F.C. / VITRY E.S. CRITERIUM Dép. U11-1 4 Equipes du 25/11/2023

Pris note des résultats.

Courrier de ST MANDE F.C. du 26/11/2023

ST MANDE F.C. / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. CRITERIUM Dép. U11-5 4 Equipes du 25/11/2023

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de AVENIR SPORTIF D'ORLY du 27/11/2023

Pris note de vos problèmes F.M.I.

Courrier de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 27/11/2023

BRY F.C. / PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. CRITERIUM Dép. U11-6 4 Equipes du 02/12/2023

Pris note de votre demande de report, essayez de trouver une date en accord avec vos adversaires pour jouer cette rencontre de CRITERIUM.

Courrier de CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 du 27/11/2023

CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 / VITRY E.S. CRITERIUM Avenir 1 du 02/12/2023

Pris note de votre demande, accord de la Commission :

(Match du 02/12/2023 reporté au 03/02/2024).

CHALLENGE REGIONAL U11 :
DU SAMEDI 18/11/2023

Courrier de UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES du 18/11/2023
VILLEJUIF U.S. 2 / UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 1 Challenge U11
1er tour poule 10 du 18/11/2023
Compte tenu de la gravité de la situation, la Commission met le dossier en instance.
Pris note de votre courrier.

Courrier de NOGENT SMARNE F.C. du 20/11/2023
NOGENT S/MARNE F.C. 1 / CHARENTON C.A.P. 3 Challenge U11 1er Tour-Poule 21
du 18/11/2023
Pris note de la fermeture des terrains.
Challenge U11 reporté à une date ultérieure que nous vous communiquerons.

Courrier de CHARENTON C.A.P. du 21/11/2023
SUCY F.C. 1 / CHARENTON C.A.P. 5 Challenge U11 1er Tour- Poule 23 du 18/11/2023
Pris note. Cependant, vous auriez dû ajouter les n° de licences.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 21/11/2023
VINCENNOIS C.O. 1 / RUNGIS U.S. 1 Challenge U11 1er Tour-Poule 11 du 18/11/2023
Pris note de vos problèmes avec GFER94.

Rappel tous les résultats des rencontres du Challenge U11 doivent mis dan FAL



U12 - U13

Courrier de LUSITANOS ST MAUR U.S. du 17/11/2023

CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. / LUSITANOS ST MAUR U.S. CRITERIUM Dép. U13-2 4 Equipes du 18/11/2023

Pris note de la fermeture des terrains.

Rencontres reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de SUCY F.C. du 18/11/2023

SUCY F.C. / LIMEIL BREVANNES A.J. CRITERIUM Dép. U13-3 4 Equipes du 18/11/2023

Pris note.

Courrier de ST MANDE F.C. du 18/11/2023

ST MANDE F.C. / Club inconnu : C848168 CRITERIUM Dép. U13-3 4 Equipes du 18/11/2023

Pris note.

Courrier de GENTILLY ATHLETIC CLUB du 20/11/2023

Vous n'avez pas engagé d'équipe U12, nous ne pouvons vous ajouter car nos poules sont pleines sur la phase 1.

Courrier d'ASOMBA du 21/11/2023

FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE / ASOMBA CRITERIUM Dép. U13-5 2 Equipes du 18/11/2023

Pris note.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 21/11/2023

VINCENNOIS C.O. / BONNEUIL SMARNE C.S. CRITERIUM LEFEUVRE U12 du 18/11/2023

Pris note.

Courrier de JOINVILLE R.C. du 21/11/2023

CHAMPIGNY F.C. 94 / JOINVILLE R.C. CRITERIUM Dép. U13-7 2 Equipes du 18/11/2023

Pris note de l'inversion des résultats.

Courrier de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 27/11/2023

SUCY F.C. / PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. CRITERIUM Dép. U13-3 4 Equipes du 02/12/2023

Pris note de votre demande de report, essayez de trouver une date en accord avec vos adversaires pour jouer cette rencontre de CRITERIUM.

FESTIVAL U13 : DU SAMEDI 25/11/2023

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 20/11/2023

CRETEIL LUSITANOS F. US 2 / HAY LES ROSES C.A. 2 Festival U13 1er Tour-Poule 10 du 25/11/2023.
Courrier tardif.

Courrier de NOGENT SMARNE F.C. du 23/11/2023

VAL DE FONTENAY AS 1/NOGENT S/MARNE F.C. 1 Festival U13 1er Tour- Poule 29 du 25/11/2023.
Pris note de votre FORFAIT AVISE.

Courrier de LUSITANOS ST MAUR U.S. du 24/11/2023

LUSITANOS ST MAUR U.S. 1 / CHOISY LE ROI A.S. 1 Festival U13 1er Tour-Poule 11 du 25/11/2023.
Pris note.

Rappel tous les résultats des rencontres du Festival U13 doivent mis dan FAL



DIVERS

Courrier de MAROLLES F.C. du 22/11/2023

Pris note. Il faut, effectivement, désinstaller et réinstaller la dernière Version de GFER94.

SAISON 2023- 2024: ANNEXE FINANCIERE	
U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	50,00 € (par club)
Absence aux Journées de Rentrée	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ...),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 27/11/2023

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI – GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications
réglementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison
2023/ 2024.**

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U14 – Phase 1 / Groupe 4- MATCH 26067751 – NOGENT S/Marne FC 21 / CRETEIL LUSITANOS Us 26 du 18/11/2023

Réserve du club de **NOGENT S/Marne FC 21**

sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CRETEIL LUSITANOS Us 26** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

La commission met le dossier en attente des renseignements administratifs demandé.

SENIORS

SENIORS – COUPE AMITIE - MATCH 27338860 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / MAISONS ALFORT FC 2 du 19/11/2023

Réserve du club de **MAISONS ALFORT FC 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 12/11/2023 au titre du championnat SENIORS – D1 entre CHEVILLY LARUE ELAN 1 et CHOISY LE ROI AS 2.

Par ces motifs la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2**

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – COUPE AMITIE - MATCH 27338860 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / MAISONS ALFORT FC 2 du 19/11/2023

Réclamation du club de **MAISONS ALFORT FC 2**

sur la qualification et la participation du joueur **CHAMBEAU Mathieu Licence 2543619047** du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2**

au regard de la validité de sa licence quant aux nécessaires 4 jours francs (article 89 du RSG de la FFF).

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable et fondée.

Après vérification administrative, il s'avère que la licence du joueur **CHAMBEAU Mathieu Licence 2543619047** saisie le 17/11/2023 est **TOUJOURS INCOMPLETE** et ce joueur n'était donc **PAS QUALIFIE** pour disputer la rencontre en objet.

En conséquence la commission décide :

-MATCH PERDU au club de CHEVILLY LARUE ELAN 2 pour avoir fait participer le joueur non qualifié : et qualifie l'équipe de MAISONS ALFORT FC 2 pour la suite de la compétition.

-Transmet le dossier à la commission d'organisation des compétitions pour prise en compte.

Débit : CHEVILLY LARUE ELAN 2

50€

Crédit : MAISONS ALFORT FC 2

43,50€

SENIORS – FEMININES - D1 - MATCH 27361258 – VILLENEUVE AFC 1 / VINCENNES CO 1 du 18/11/2023

La commission prend connaissance du courriel en date du 20/11/2023 du club de **VINCENNES CO 1** concernant son REFUS DE DISPUTER la rencontre au motif que le terrain sur lequel devait se dérouler cette rencontre n'était pas homologué.

La commission ne peut prendre en considération votre réserve au motif que dans pareille situation vous auriez dû déposer une réserve **quant à l'homologation du terrain et ce, dans les DELAIS PRESCRITS par le RSG du District VDM (article 30.1.8), et au plus tard 45 minutes avant le coup d'envoi officiel de la rencontre.**

D'autre part, l'article 15-3 du RSG du District du VDM précise que les clubs possédant des terrains avec des surfaces de jeu DIFFERENTES ou NON, ont toutefois la possibilité de changer de terrain pour que la rencontre puisse se dérouler.

Ce même article précise que les joueurs ou joueuses doivent donc se munir des équipements leur permettant d'évoluer sur TOUTES les surfaces de jeu.

Il est également possible de déposer des réserves sur le nouveau terrain choisi quant à son classement au niveau correspondant à celui de la compétition concernée.

En conséquence, la commission dit la réserve NON RECEVABLE et confirme la décision de la commission d'organisation du 21/12/2023.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 27 Novembre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

27233520 – VERT L'AVANT / CHEVILLY EL Futsal D2 du 25/11/23

Mail du club de Chevilly El du 23/11/23.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Chevilly EL.

COUPE VDM FUTSAL

1^{er} Tour : 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 17/12/2023

Pour le détail des rencontres se reporter au site du District ou sur Footclubs

Match 3 : AS HAY 94 FUTSAL 1 / CRETEIL FUTSAL US 2

Match 4 : VITRY CA 1 / VSG FUTSAL 1

Match 5 : CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1

Match 6 : KB FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1

Match 8 : VSG FUTSAL 2 / VILLENEUVE ABLON US 1

Match 9 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1

Match 11 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / MAISONS ALFORT FC 1

Match 7 : N°27616703 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 16/12/2023

Reprise du dossier. Lecture du courriel de B2M du 24/11/23.

La Commission reporte la rencontre au 06/01/2024.

Prévenir vos adversaires.

Modifications :

Compte tenu que dans la « D2 Futsal » la journée 2 se déroulera au cours de la semaine du 11 au 17/12/2023,

La commission décide que les rencontres suivantes se dérouleront les 05, 06 et 07/01/2024 :

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs -Prévenir la Commission

Match 1 : RUNGIS US 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2

Match 2 : VITRY ASC 3 / SAINT MAURICE AJ 1

Match 10 : VITRY ASC 2 / VERS L'AVANT 1

Match 12 : C'NOUES 2 / VILLENEUVE ABLON US 2

Match 13 : BOISSY UJ 1 / CRETEIL FUTSAL US 1

Match 14 : VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 / B2M FUTSAL 3

Tour de Cadrage pour les 1/4 :

12 rencontres et 2 exempts

qui se déroulera du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match : Rapport de l'arbitre Feuille de Match papier (non reçue à ce jour)
27233517 – VITRY ASC 2 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 10/11/2023

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 30 Novembre 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

*Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
bien suivre les dates calendaires pour les rencontres*

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

*« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».*

1^{er} Appel de Feuille de Match Manquante :

Anciens D1 :

26061961 : BRY FC / CRETEIL AC du 19/11/2023

U18 D3 :

27346782 : VILLIERS ES / BOISSY FC du 19/11/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**
- **Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 23/11/2023) :**

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
COUPE VDM ANCIENS ST MANDE FC	15/10/2023		
COUPE VDM SENIORS VAL DE BIEVRE FC CACHAN CO VILLENEUVE ABLON US	15/10/2023 15/10/2023 15/10/2023		
COUPE SENIORS AMITIE SUCY FC SFCC OLYMP CLUB IVRY	15/10/2023 15/10/2023 15/10/2023		
FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF VILLENEUVE ABLON US VITRY ASC	24/09/2023 24/09/2023 24/09/2023	30/09/2023	
FUTSAL D2 VITRY ASC 2 VITRY ASC 3 BOISSY UJ B2M FUTSAL RUNGIS US VILLEJUIF FUTSAL CLUB	14/10/2023 20/10/2023 14/10/2023 29/10/2023 03/11/2023	10/11/2023	
SENIORS D2 VILLENEUVE ABLON US	22/10/2023		
SENIORS D3 VILLECRESNES US CAUDACIENNE ES	24/09/2023 24/09/2023		
SENIORS D4 MANDRES PERIGNY SFC CANAVEROIS SFC CANAVEROIS	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023		
SENIORS FEMININES D1 VILLEJUIF US CHOISY LE ROI AS	07/10/2023 07/10/2023		
ANCIENS D2 VITRY PORTUGUAIS UA FRESNES AAS ORMESSON US	24/09/2023 08/10/2023 05/11/2023		
ANCIENS D3 VILLEJUIF US	22/10/2023		
ANCIENS D4 BOISSY UJ	12/11/2023		
COUPE VDM U18 ALFORTVILLE FC	15/10/2023		

VILLENEUVE AFC	12/11/2023		
COUPE AMITIE U16 CHAMPIGNY FC 94 ST MAUR LUSITANOS	15/10/2023 15/10/2023		
U18 D2 VILLIERS S/ MARNE ES AVENIR SPORTIF ORLY	22/10/2023 05/11/2023		
U18 D3 ALFORTVILLE FC CHARENTON CAP THIAIS FC FC ALFORTVILLE	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 05/11/2023		
U16 D1 IVRY US FOOTBALL CHOISY LE ROI AS	08/10/2023 22/10/2023	05/11/2023	
U16 D2 ST MAUR VGA VAL DE FONTENAY AS	08/10/2023 08/10/2023		
U16 D4 SFC CANAVEROIS	08/10/2023		
CRITERIUM U15F THIAIS FFC FC ALFORTVILLE VILLEJUIF US VILLENEUVE ABLON US	14/10/2023 11/11/2023 11/11/2023 11/11/2023		
COUPE AMITIE U14 VAL DE FONTENAY AS FONTENAY SS/ BOIS US	22/10/2023 22/10/2023		
U14 D1 VILLEJUIF US	22/10/2023		
U14 PHASE BRASSAGE CANNAVEROIS FC AVENIR SPORTIF ORLY CRETEIL LUSITANOS US ORMESSON US VAL DE FONTENAY AS VILLENEUVE ABLON US VILLIERS S/M ES FONTENAY SS BOIS US	07/10/2023 07/10/2023 07/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 05/11/2023 11/11/2023	11/11/2023	
CRITERIUM U13F IVRY US FOOTBALL CHEVILLY LARUE ELAN ST MAUR F FEM VGA FONTENAY SS BOIS US VALENTON FOOT ACAD ORMESSON US	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 15/10/2023 12/11/2023 12/11/2023		
CRITERIUM U11F IVRY US FOOTBALL THIAIS FFC CRETEIL LUSITANOS US NOGENT S/ MARNE FC	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 15/10/2023		

ANNEXES

ATTESTATIONS
FEDERALES (AF)



45 €

Éthique et intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal



SAISON
2023-2024

NE(E) LE
19/06/1983

CLUB
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)
1022165954

ANIMATEUR

**DECOUVREZ LA BOUTIQUE
NIKE X FFF**

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation



Entrainement



GARDIEN DE BUT

Initiation



Entrainement



PRÉPARATION PHYSIQUE



BEACH SOCCER



*Gardien
De But*



*Préparation
Physique*



24H
ESPACÉES
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL
12H



DISTANTIEL
4H



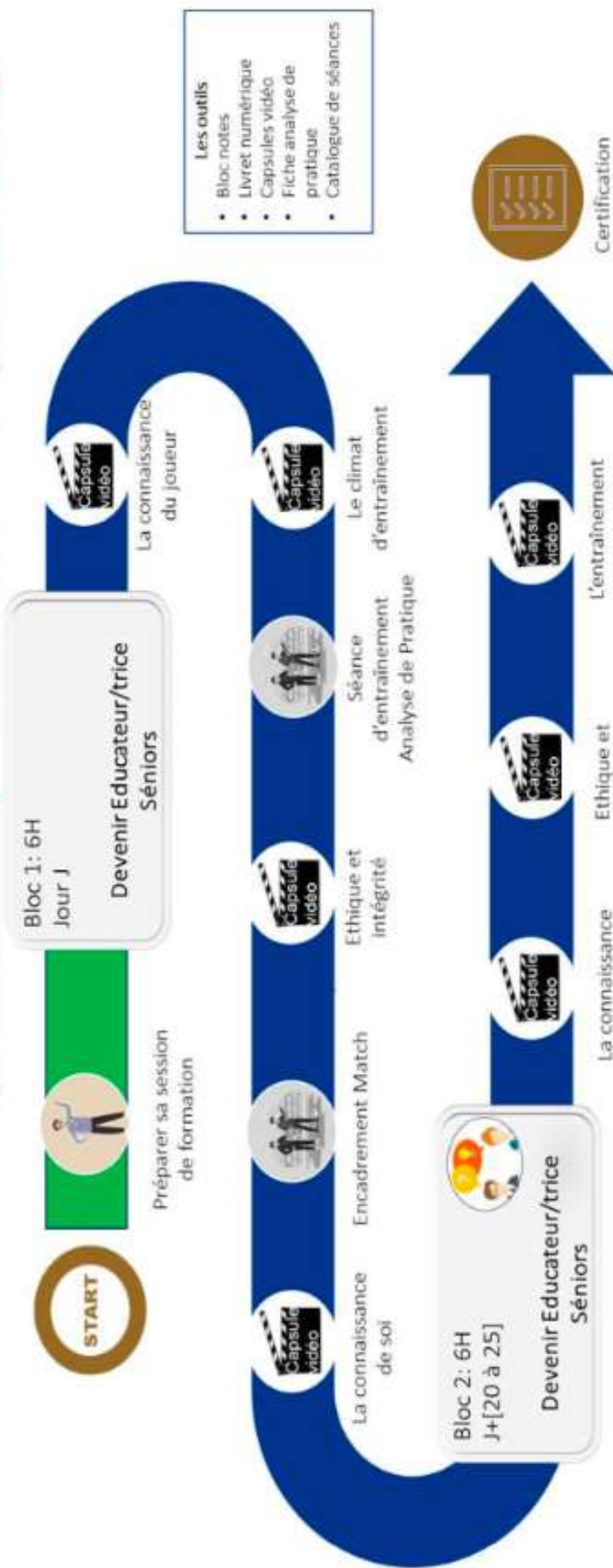
STAGE CLUB
8H



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €



SAISON 2023-2024

ANIMATEUR

DECOUVREZ LA BOUTIQUE

+ BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCE

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

SAISON 2023-2024

EDUCATEUR FEDERAL

DECOUVREZ LA BOUTIQUE

+ BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCE

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

CALENDRIER

SAISON 23-24



AOÛT

26 WASQUEHAL 

OCTOBRE

07 COLMAR 
21 FLEURY 

DÉCEMBRE

02 HAGUENAU 
16 FEIGNIES A. 

FÉVRIER

03 SAINT-QUENTIN 
17 FURIANI 
24 BOURG-EN-BRESSE 

AVRIL

06 FC 93 
13 MÂCON 
20 HAGUENAU 
27 FEIGNIES A. 

SEPTEMBRE

02 AUXERRE II 
09 SAINT-QUENTIN 
16 FURIANI 
23 BOURG-EN-BRESSE 

NOVEMBRE

04 BESANÇON 
11 FC 93 
25 MÂCON 

JANVIER

13 BIESHEIM 
20 AUXERRE II 

MARS

09 COLMAR 
16 FLEURY 
23 BESANÇON 

MAI

11 BIESHEIM 
18 WASQUEHAL 

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.					
Dossier :	21487401	du 29/11/2023	Phase De Brassage U14/ Phase 1	Groupe 2	26064863	18/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023			9,50€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE					
Dossier :	21487771	du 30/11/2023	Criterium U11f/ Phase 1	Poule C	27529629	26/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023	28/11/2023		9,50€
Dossier :	21487776	du 30/11/2023	U16 D4/ U16 D4	Poule B	27174818	26/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023	28/11/2023		9,50€

Club :	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB					
Dossier :	21487784	du 30/11/2023	Criterium U13f/ Phase 1	Poule C	27527868	26/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023	28/11/2023		9,50€

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.					
Dossier :	21487392	du 29/11/2023	Phase De Brassage U14/ Phase 1	Groupe 4	26067750	18/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		28/11/2023	28/11/2023		40,00€

Club :	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.					
Dossier :	21487348	du 29/11/2023	Anciens 45/ Anciens +45 Ans	Poule B	27244347	19/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		28/11/2023	28/11/2023		40,00€

Club :	523411	U. S. IVRY FOOTBALL					
Dossier :	21487778	du 30/11/2023	U18 D1/ Unique	Poule Unique	26739247	26/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023	28/11/2023		9,50€
Dossier :	21487780	du 30/11/2023	Anciens 45/ Anciens +45 Ans	Poule C	26078021	26/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023	28/11/2023		9,50€

Club :	554257	VILLECRESNES U. S.					
Dossier :	21487389	du 29/11/2023	Phase De Brassage U14/ Phase 1	Groupe 9	26067453	18/11/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		28/11/2023	28/11/2023		40,00€

Club :	529210	VITRY E.S.					
Dossier :	21487797	du 30/11/2023	Criterium U13f/ Phase 1	Poule A	27344038	19/11/2023	

Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		28/11/2023	28/11/2023		9,50€
Total Général :							186,50€